

D 2024 16 05 063

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 16 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents excusés : C. BIOLAY, J-M. PALINIEWICZ, M. LAPTEVA, P. GUINOT, M. CHALENDAR

Absents : D. GANNE, V. KRYK, L. JACQUEMET

Procurations: C. BIOLAY à S. MANFRINI, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

8. Finances – Subvention 2024 pour l'AMCO (Amicale des Collègues d'Ornex)

La commission Finances du 6 mai 2024 a étudié la demande de subvention déposée auprès de la commune.

Afin de passer la commande des chèques vacances pour l'été 2024 et tenir compte des délais de livraison de l'ordre de 5 semaines, l'AMCO a besoin de liquidités rapidement.

Le budget des subventions aux associations pour 2024 s'élève à 83 000 € (Chapitre 65 – Article 6574) et le montant de la subvention proposée à l'AMCO s'élève à 26 500 €. Cette somme ne tient pas compte des médailles du travail pour 2024.

Cette subvention correspond à l'adhésion de 53 agents communaux et d'une enveloppe par agent de 500 € pour l'année, correspondant à des chèques vacances pour l'été, des chèques de rentrée scolaire et des chèques pour Noël.

ASSOCIATION	SUBVENTION
AMCO (Amicale des collègues d'Ornex)	26 500 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 26 500 € à l'AMCO
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2024.

Fait à Ornex, le 17 mai 2024

Le secrétaire de séance,
W. DELAVENNE



Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 24 mai 2024

Affiché le : 24 mai 2024 **Olivier GUICHARD**
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.